



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

médaille commémorative

Question écrite n° 99757

Texte de la question

M. Jacques Lamblin appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur la demande qui lui a été présentée par les anciens combattants engagés dans l'opération « Tempête du désert », dans les golfes persique et d'Oman, en 1990 et 1991. En effet ces anciens combattants souhaitent que leur engagement au Koweït, au service de la liberté, soit reconnu et salué par une médaille commémorative dédiée, à l'instar de celles qui ont été spécifiquement instituées pour saluer tous les combattants ayant participé à des opérations de guerre ouvrant le droit à la croix de guerre de théâtres d'opérations extérieures. La création de cette décoration relevant de la compétence exclusive du ministre de la défense, sur avis consultatif de la grande chancellerie, il lui demande s'il envisage de répondre positivement à cette requête que légitime l'équité entre tous les anciens combattants des opérations extérieures.

Texte de la réponse

Les militaires ayant participé à la guerre du Golfe ont pu être récompensés par la médaille d'outre-mer (MOM) avec agrafe en vermeil portant l'inscription « Moyen-Orient » et par la croix de guerre des théâtres d'opérations extérieures au titre des opérations effectuées au Moyen-Orient entre le 17 janvier 1991 et le 5 mai 1992. Par conséquent, la création d'une médaille commémorative au titre de ce conflit n'est pas envisagée dans la mesure où elle ferait double emploi avec la MOM agrafe « Moyen-Orient ».

Données clés

Auteur : [M. Jacques Lamblin](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99757

Rubrique : Décorations, insignes et emblèmes

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Anciens combattants et mémoire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 octobre 2016](#), page 8122

Réponse publiée au JO le : [1er novembre 2016](#), page 9115